

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 01 mars 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 1er mars 2022 à 14h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Madame Karen FIORENTINO Vice-Présidente de la CFVU.

Collège A (8) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Claude GROS ; M. Luc IMHOFF (donne procuration à M. Claude GROS jusqu'à 16h45) ; M. Alain MARTIN (donne procuration à Mme Carine MICHEL) ; Mme Emmanuelle VENNIN

Collège B (5) : M. Éric BOURILLOT (donne procuration à Mme SEREE-CHAUSSINAND) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE (donne procuration à Mme Véronique LAHAIE)

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON ; M. Xavier URBAIN

Collège des usagers (6) : M. Alexandre ABOUSSOUFIAN ; Mme Chloé BARANTON (donne procuration à Mme Julie GUYONNET) ; Mme Léa CLOUZOT ; Mme Liam FONTAINE ; Mme Julie GUYONNET ; M. Maximilien PROVIN (donne procuration à M. Alexandre ABOUSSOUFIAN)

Collège des Personnalités extérieures (2) : M. David TRAN (donne procuration à Mme Karen FIORENTINO) ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Excusés Mme Bénédicte MACE

Invités Mme Sophie MORLAIX ; M. Éric HUSSON

Invités à titre consultatif M. Alain HELLEU ; Mme Muriel LECULLIER (jusqu'à 14h45) ; Mme Marie-Pierre MARTIN (représente M. Didier PERRAULT) ; Mme Laurence RICQ

Début séance : 14H00

1. Informations du Président

Le Président préside cette commission et présente quelques points d'information.

Annulation des élections des étudiants

L'arrêté interne de l'uB concernant l'organisation des élections des étudiants prévoit que, lorsqu'une liste se prévaut du soutien d'une organisation nationale, elle doit joindre une attestation de soutien vérifiée par les services, le PAJI et par la commission électorale consultative.

L'UNEF -Union nationale des étudiants de France- n'avait pas fourni ces attestations pour les listes qu'elle avait déposées, au CA et à la CFVU. L'UNEF a fait un recours et la commission de contrôle des opérations électorales a annulé l'élection des étudiants. Le motif évoqué est que ce qui était exigé dans l'arrêté allait au-delà de ce qui était prévu par le code de l'éducation. Cette commission a donc invalidé les élections.

D'un point de vue juridique, le Président trouve le raisonnement extrêmement contestable parce que le principe fondamental de notre ordre juridique est issu de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui dit que « *ce qui n'est pas interdit est permis* ».

Il pense que cette vision-là est donc extrêmement réglementaire et très peu juridique de la réglementation applicable. Néanmoins, la commission a statué et l'uB doit obéir, les élections ne peuvent donc pas aboutir aux résultats que l'uB a proclamés. Il va falloir réorganiser un calendrier électoral dans les délais les plus brefs. L'information est arrivée hier après-midi, le PAJI va reposer à la commission électorale consultative, un nouveau calendrier.

Dans le meilleur des cas, un scrutin pourrait avoir lieu au mois de mai, ce qui pose problème car les étudiants ne sont plus présents à cette période.

COMUE

Mme Woronoff Présidente de l'UFC, M. Grevey Président de l'UBFC et le Président de l'uB ont été reçus au Ministère par la DGESIP vendredi 18 février. L'idée étant d'essayer de trouver une évolution favorable au site BFC dans ce contexte de tensions vives et d'une certaine forme de déliquescence de la COMUE.

La situation n'a pas fondamentalement évolué aujourd'hui, plusieurs choses ont été dites par le Ministère. Il a dit « **autonomiser les universités** », et que c'est au site BFC d'élaborer les solutions. Du point de vue du Ministère, le site BFC est une sorte de petit « bijou » qui a émergé contre toute attente et qu'il serait dommage de le détruire et de perdre l'ambition de la BFC.

La Représentante du SGPI qui gère les PIA a précisé que les PIA ne seraient pas en danger, tant qu'il saura conservé cette **ambition d'excellence** quelle que soit l'évolution de la structure institutionnelle du site BFC, que la COMUE soit conservée ou que le site BFC aille vers une convention de coordination territoriale. Cela a été clairement dit.

Un point calendaire est fait avec des échéances à venir :

L'HCERES doit fournir un pré-rapport au 15 juin, dans lequel il y aura un item sur la trajectoire du site.

Un contrat prend fin au 31 décembre 2023 et un nouveau contrat sera en application à partir du 1er janvier 2024.

Lorsque La DGESIP a proposé un rendez-vous dans 3 mois, le Président a dit qu'il souhaitait une prise de position collective sur l'avenir dès maintenant. Il explique qu'au regard des échéances qui sont les nôtres, il doit être pris une décision à court terme et non dans 3 mois. Un prochain rendez-vous a lieu le 25 mars avec la DGESIP. Un conseil des membres a lieu ce vendredi 4 mars à Dijon.

Le Président pense qu'il commence à y avoir une prise de conscience au niveau du territoire, des enjeux et des risques à rester dans l'immobilisme. La DGESIP a bien compris que l'enjeu du double-siège est une question d'équilibre territorial absolument indispensable dans la politique du site BFC.

Cela signifie que contrairement à ce que certains essayent de faire porter au Président, soit la responsabilité de l'échec d'une politique de site, n'est pas analysé comme tel par le Ministère. C'est quelque chose d'extrêmement important. Le Président n'a pas cessé de tendre la main vers ses homologues disant qu'il fallait réfléchir ensemble à une évolution. Pour l'instant, il a un refus, c'est un statu quo, c'est la COMUE avec un siège à Besançon, il n'y pas d'autres propositions.

Le Président a proposé la convention de coordination territoriale, dont l'argument majeur qui lui a été opposé est que si on a cette convention, nous perdons la COMUE et donc les PIA. Or, il explique que cela dépend de ce qui est mis dedans, et des choses ambitieuses peuvent être tout à fait à la hauteur de ce qui existe aujourd'hui, d'un point de vue scientifique dans la COMUE.

Le Président a réitéré sa proposition d'une fusion devant la DGESIP, disant qu'il était prêt à y travailler. Une participante a interprété cela comme une provocation. Il pense que le Ministère a pris acte de cette remarque.

Sur les échéances, il faut compter 18 mois c'est le temps qu'il faut pour tout construire, cela permettra aux esprits de se calmer, de prendre en compte les desideratas de chacun. Il est absolument indispensable que tout le monde s'y retrouve et il n'est pas question de priver Besançon de son siège. Le Président rappelle que c'est le propos qu'il a toujours porté que ce soit pendant la campagne pour la Présidence de l'université, pendant tout le travail sur les nouveaux statuts de la COMUE, et jusqu'à présent. Il n'a jamais dévié de cette position à aucun moment.

Le Président espère sincèrement que la confiance reviendra et que le dialogue va se renouer. Pour lui, la confiance a disparu parce que les propos ont été utilisés publiquement contre lui après imputation et déformation. Il pense qu'il faut tendre la main, être force de propositions et ne pas rester dans un statut quo.

Il explique que l'uB a remporté un PIA 4 parce que le dossier était très bon, il y a donc une possibilité de construire quelque chose. Le Président y voit de l'espoir, une reconnaissance de ce qu'il peut être fait collectivement.

CFVU : composition

Mme Fiorentino informe que M. Tran Proviseur du lycée Charles de Gaulle, est un nouveau membre de la CFVU nommé par le CA comme membre extérieur en remplacement de M. Morat.

M. Tran est excusé car en déplacement ce jour, il sera accueilli lors de la prochaine CFVU.

Compte-tenu de l'annulation des élections étudiants, le mandat des anciens élus de facto est prorogé. Elle remercie vivement les représentants étudiants qui sont présents ce jour et pour la prochaine CFVU du mois de mai.

La situation internationale

Aucun étudiant de l'uB ne se trouve en Ukraine, Moldavie et Biélorusse. En revanche, 6 étudiants de l'uB étaient présents en Russie, le Pôle international est en relation quotidienne avec ces étudiants. L'un a déjà pu rentrer en France hier, deux étudiantes qui étaient à Saint-Petersbourg, prennent le premier vol disponible pour Istanbul mercredi en fin de journée. Trois étudiants à Moscou, prennent demain matin à 7h30 un bus pour Tallin en Estonie, où ils arriveront à 13h30. Tous nos étudiants devraient donc avoir quitté la Russie demain soir.

La Vice-Présidente et le Président en profite pour remercier le Pôle international pour sa réactivité qui avait déjà été constatée pour d'autres dossiers.

Le Président informe que l'uB prendra en charge les frais de rapatriement de ces étudiants.

Mme Guyonnet indique que 2 étudiants inscrits dans un master COMUE PPN sont à priori en stage en Ukraine, elle va se renseigner. Le Président précise que si c'est la COMUE, ce sont les services RI de la COMUE qui doivent gérer, cependant un contact va être pris avec la COMUE pour se renseigner.

Le Président informe qu'il y a des ukrainiens à l'uB, la commission de la solidarité va les contacter pour les soutenir selon leurs besoins et dans la mesure de nos moyens.

Mme Fontaine remercie d'être présent en tant qu'ancien élu à la CFVU

Le Président répond que les mandats des étudiants élus sont prorogés jusqu'aux prochaines élections qui seront probablement prévues au mois de mai. Le taux de participation était très faible, il tournait à 5 % ; il craint qu'au mois de mai, le taux de participation soit plus bas.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2022

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 26

3. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 8 février 2022

Réforme santé

- actualisation du processus de sélection PASS / LAS pour l'accès en 2^e année des études de Médecine, Pharmacie, Odontologie, Maïeutique ou Kinésithérapie

M. Albérini, professeur à l'UFR de santé enseignant en PASS et LAS, et également enseignant de biophysique présente ce processus de sélection pour les étudiants en PASS et en LAS pour cette année 2021/2022.

Un PowerPoint projeté décrit le **processus de sélection des étudiants souhaitant accéder en 2^{ème} année des études de santé** à l'une des 5 filières suivantes : **MMOPK** Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie.

Le parcours

Pour accéder à cette 2^{ème} année d'études de santé à l'une des 5 filières MMOPK, les étudiants doivent avoir validé en 1^{ère} session :

- . soit le PASS et acquis 60 ECTS correspondants ;
- . soit une LAS 1 et acquis 60 ECTS correspondants plus 10 ECTS correspondant à la mineure santé.

La nouveauté pour cette année concerne les étudiants qui seraient en L2 ou en L3 et acquis respectivement 120 ou 180 ECTS plus 10 ECTS correspondant à la mineure santé. Ce qui correspond à la 2^{ème} chance pour les étudiants qui auraient présenté le PASS l'année dernière.

La validation du PASS que ce soit l'année dernière ou les années précédentes en 1^{ère} ou 2^{ème} année session, donne l'équivalence de la validité de la mineure santé (10 ECTS).

Les règles

Il y a 4 contingents, les PASS, les LAS 1, les LAS 2 et 3, puis un contingent plus réduit qui sont les étudiants passerelles ou étrangers, soit 5 % des étudiants.

En cas de candidats insuffisants qualitativement ou quantitativement, les places destinées à un contingent peuvent être transférées à un autre contingent. Cela avait été appliquée l'année dernière avec un régime dérogatoire et a été reconduit cette année.

Chaque étudiant a le droit d'exprimer sa candidature pour au moins 2 filières : 1 à 2 vœux en PASS, 1 à 5 vœux en LAS.

Chaque filière établit un classement des candidats PASS, LAS 1, les LAS 2 et 3 selon les critères du jury de sélection.

Tout étudiant qui n'a pas validé les 2 semestres en 1^{ère} session est exclu du processus de sélection.

Les capacités d'accueil année 2022/2023

Il s'agit d'une présentation théorique, en imaginant que 50 % des étudiants PASS soient recrutés (l'année dernière environ 95 %). Pour les LAS 1, le contingent théorique est de 15 %, pour les LAS 2 ou 3 il est de 30 %.

L'architecture générale du processus de sélection

Pour les étudiants en PASS, ils vont accéder à la sélection. Les étudiants en LAS doivent initier ce processus en déposant un dossier de candidature entre le 28 mars et le 15 avril.

Pour l'année 2021/2022, le jury de sélection est commun à toutes les filières.

Les épreuves dites de 1^{ère} groupe sont les résultats des épreuves écrites au 1^{er} et au 2^{ème} semestre.

Il y a un 1^{er} groupe d'étudiants qui va être admis de façon directe, cela correspond à 50 % des élèves qui ont les meilleures notes pour les épreuves du 1^{er} et du 2^{ème} semestre.

Comme chaque étudiant aura candidaté dans au moins dans 2 filières, il faut établir une liste complémentaire dans chaque filière, de manière à ce que toutes les places soient pourvues.

Tout candidat admis dans une filière doit communiquer sa décision d'acceptation ou de refus de cette affectation. Lorsqu'un candidat figure sur plusieurs listes d'admission directe, il devra faire un choix. Cet accord vaut renoncement à se présenter aux autres filières initialement choisies.

Si l'étudiant ne se prononce pas, il perd la possibilité d'une admission directe dans cette filière, et ira aux épreuves de second groupe qui sont les oraux.

Si l'étudiant renonce à une admission directe dans une filière parce qu'il souhaite accéder à une autre filière, il sera convoqué pour les épreuves orales dites de second groupe. Il perdra le bénéfice de toute admission directe.

L'ensemble des étudiants de la liste complémentaire ainsi que les étudiants suivants dans le classement, vont participer aux épreuves orales de second groupe. Le jury de sélection veillera à convoquer un nombre suffisant d'étudiants dans chaque filière, pour couvrir les places disponibles dans les 5 filières.

Epreuves de 1^{er} groupe pour les étudiants PASS

Les dossiers de candidature de chaque filière sont classés selon le barème déterminé par le jury de ladite filière : le volume horaire d'enseignement, le coefficient PASS 2021/2022 et les 5 filières. Les coefficients alloués à chaque UE varient d'une filière à l'autre.

Par exemple la filière pharmacie a un coefficient de 20 pour le médicament et de 30 pour l'UE spécialité pharmacie.

Les notes de chaque mineure filiarisée sont standardisées entre les différentes disciplines en attribuant une note fixe par décile. Les étudiants qui sont classés au-dessus du 9^{ème} décile vont avoir 20, et ainsi de suite en descendant dans le classement. Ce mode de standardisation a également été utilisé pour les notes de licence, pour les étudiants LAS.

Epreuves de 1^{er} groupe pour les étudiants en LAS

Le jury de sélection exige la validation de la mineure santé avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Une fois les conditions d'admissibilité examinées et remplies, un classement des candidats sera fait dans chaque filière.

Admission en 2^{ème} année des études de santé

Le jury de délibération définit 2 seuils pour chaque groupe de parcours (PASS, LAS, LAS2 ou 3) dans chacune des filières MMOPK.

Au-dessus du 1^{er} seuil : admission directe (50 % des places de chaque filière)

Au-dessous du 2^{ème} seuil : exclusion directe

Entre le 1^{er} et le 2^{ème} seuil : les étudiants pourront aller aux oraux.

La pondération pour les épreuves orales de compétences, coefficient 2 qui correspond à 66 % de la note et la prise en compte de la note du 1^{er} groupe (les écrits) avec un coefficient 1 qui correspond à 34 %.

Modalités des épreuves de 2^{ème} groupe (épreuves orales)

Les épreuves orales comportent 2 entretiens de 10 minutes chacun, devant un binôme d'examineurs. Ce binôme est constitué d'un membre extérieur à l'université et un membre du jury.

Les modalités des 2 entretiens : 1 entretien « situation complexe » à partir d'un texte présentant une situation. L'étudiant aura 10 minutes de préparation et 10 minutes de restitution dont 5 minutes de présentation et 5 minutes d'échange. Un 2^{ème} entretien « analyse et raisonnement sur un article de journal non spécialisé avec 20 minutes de préparation et 10 minutes de restitution devant le jury, dont 5 minutes de présentation et 5 minutes d'échange.

La note finale est obtenue par la moyenne des 2 notes obtenues lors de ces 2 entretiens. Le coefficient des épreuves du 1^{er} groupe est de 1 et le coefficient du 2^{ème} groupe est de 2.

M. Albérini remercie les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce texte avec Mme Stratan Responsable de scolarité, Mme Delaunay, Mme Morlaix et M. Ortega Deballon qui était son prédécesseur.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 26

- attendus pour le dispositif passerelle

Mme Fiorentino fait lecture de la circulaire [Les attendus du jury Passerelles 2022](#) :

« Le jury attend du candidat qu'il fasse part de sa motivation et en démontre les fondements. Il est attendu que le candidat connaisse l'organisation des études de la filière à laquelle il postule et qu'il mesure la charge de travail correspondant à celles-ci. Le candidat doit pouvoir démontrer sa capacité à reprendre des études exigeantes nécessitant un investissement à temps plein et un haut niveau de capacité d'apprentissage.

Il est également souhaitable que la candidature s'inscrive dans une cohérence de parcours professionnel et personnel, et que le dossier et la prestation orale témoignent d'une démarche réfléchie et mûrie. Le candidat doit affirmer ses compétences en communication orale (clarté d'expression, aisance...).

Il est attendu du candidat qu'il fasse preuve de maturité, qu'il soit capable de prendre du recul sur son parcours antérieur, qu'il démontre des capacités à avoir un positionnement professionnel adapté. Les qualités indispensables à l'exercice des professions de santé telles que la bienveillance ou l'empathie font également partie des attentes du jury.

Les connaissances scientifiques et médicales ne constituent pas un prérequis obligatoire mais sont un atout. Une expérience professionnelle et/ou un stage dans le domaine de la santé serait un plus ».

La Vice-Présidente rajoute qu'il est précisé que ce dispositif Passerelles peut permettre une intégration en 2^{ème} année, voire en 3^{ème} année mais plus rarement.

M. Albérini répond qu'il lui semble qu'il y avait 2 étudiants qui étaient passés en 3^{ème} année l'année dernière avec un background scientifique médical déjà très solide.

Une question est posée sur le profil de ces étudiants passerelles.

M. Albérini explique qu'il y a 2 profils différents : des personnels soignants dont des infirmières très investies avec un intérêt pour la Recherche, et des scientifiques avec des étudiants ayant un doctorat.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 26

4. Compte-rendu des travaux de la CVE du 1/02/2022 de la FSDIE du 25/01/2022

- s'agissant des travaux de la CVE du 01/02/ 2022

Mme Fiorentino fait lecture des comptes-rendus en l'absence de Mme Adamiak.

La CVE s'est réunie le 1er février 2022 pour statuer sur l'état des associations étudiantes, des délabellisations et des demandes de labellisation de l'uB.

Concernant le premier point, le bilan proposé montre la qualité du suivi réalisé par le Bureau de la vie Etudiante. Au 13/12/2021, 151 associations étaient labellisées Associations de campus, contre 139 pour l'année 2017/2018 et il n'y a pas eu d'effondrement durant la période COVID. Par ailleurs, il a été rappelé les démarches annuelles qui doivent être réalisées chaque année pour le maintien de cette labellisation, démarche indiquée sur uBlink. Des rappels sont faits aux associations afin qu'elles satisfassent aux formalités, 24 associations n'ont pas encore satisfaits à ces formalités. Deux de ces associations ACTIVE sur le site de Chalon et Vie étudiante 71 au Creusot, qui ont pour objectif de dynamiser la vie étudiante sont en dormance, mais au vu de la nécessité de maintenir une vie associative sur les campus délocalisés, la CVE a pris la décision de reporter d'un an l'examen de délabellisation de ces deux associations. Pour les autres, il est décidé qu'un courrier leur serait envoyé pour leur rappeler leur obligation. La politique suivie est celle de la prévention plutôt que de la sanction, en délabellisant dès le premier manquement.

2 demandes de délabellisation

- **ISAT Muse** n'a plus d'activité et n'a pas répondu aux démarches annuelles depuis 3 ans, la CVE a rendu un avis favorable à la délabellisation.

- **Personnance** dont la composition du bureau ne correspond plus aux exigences de la charte, un avis favorable à la délabellisation a été rendu, avec tout de même le maintien de la fiche de l'association dans l'annuaire en ligne.

2 demandes de labellisation

- **Durablement Bon** est une association qui a pour but de lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité en réalisant des collectes de fruits et légumes invendus sur les marchés. L'association propose de réaliser des distributions sur le campus et participe à des projets de développement durable avec le partage de recettes anti-gaspi, d'éco-gestes, de conseils nutrition.

La CVE a rendu un avis favorable à la demande de labellisation.

- **EtuSolidaire**, la Présidente de l'association indique que celle-ci aurait vocation à prendre le relai de la Commission de la solidarité de l'uB. Pour répondre à des situations d'urgence, elle mettrait en place des actions concrètes comme la recherche de logement d'urgence, l'aide dans des démarches administratives, la recherche de soignants... La CVE a souligné que ces missions étaient déjà celles de la Commission de la solidarité et d'autres associations étudiantes comme Epi-camus. Il importe donc d'éviter que cette association ne fasse double emploi avec la Commission de la solidarité.

Mme Adamiak annonce qu'elle prendra attache avec la Commission de la solidarité pour se renseigner à ce sujet et dans cette attente la commission rend un avis défavorable à la labellisation en l'état.

Depuis la situation a évolué, la chargée de mission campus inclusif et solidarité, Vanessa David a été contactée par Mme Fiorentino et le malentendu a été éclairci. Des éléments nouveaux ont été apportés au dossier de labellisation. Cette association EtuSolidaire a vocation à faciliter le fonctionnement de la Commission solidarité. En effet, celle-ci dont les statuts sont en cours de rédaction ne pourra pas avoir les facilités dont disposent une association notamment dans la disposition de liquidités pour répondre à des situations d'urgence, même sortir quelques dizaines d'euros pour permettre à un étudiant de se faire soigner, ou payer un logement d'urgence.

Une association par contre peut le faire, ce qui fluidifiera le fonctionnement de la commission qui va travailler en osmose avec l'association. Il n'y a donc pas double emploi, c'est la raison pour laquelle la Vice-Présidente proposerait de rendre un avis favorable à la labellisation de l'association EtuSolidaire.

Points d'étape

Un point d'étape est réalisé pour l'association **EMI (Electric Motorcycle ISAT)** qui avait été montée pour produire un moteur électrique afin de participer au Trophy Zéro qui n'existe plus, mais l'association a rebondi en réorientant ses réflexions vers la transition énergétique en recyclant une moto qui serait prête pour l'exposition EICMA 2022.

La CVE a rendu un avis favorable à la confirmation de labellisation.

- l'association **Gala ESIREM** a pour objet l'organisation d'un gala annuel à l'ESIREM qui se tient le jour de la remise des diplômes. Le nouveau bureau de l'association propose d'organiser un gala pour les deux promotions de 2020 et 2021 qui en ont été privées pour cause de COVID.

La CVE a rendu un avis favorable à la confirmation de labellisation.

- l'association **L'atelier**, n'a pas donné suite à l'invitation au bilan d'étape et elle n'a pas satisfait aux démarches annuelles en dépit de relances. La direction de l'IUT n'a pas de contact avec elle, par conséquent en l'absence de réponse, il a été décidé que l'association serait reconvoquée pour un autre bilan étape auquel elle devra se présenter sous peine de perdre sa labellisation.

Mme Fiorentino rappelle que la politique menée par la CVE, est une politique de soutien et d'aide plutôt que de sanction.

- **ADDICT (Association Dijonnaise d'Information-Communication)**, Il s'agit de l'association des étudiants du département d'Info-Comm (UFR Lettres), créée en 2020 pendant le confinement et labellisée en septembre 2020. Un journal vidéo mensuel a été créé proposant un contenu culturel présentant les projets des associations étudiantes. L'association a réalisé une animation et une vidéo pour les services du Crous et elle organise également des événements d'informations pédagogiques destinés à créer du lien entre étudiants, lien encore renforcé par la mise en place d'un système de parrainage.

La CVE a rendu un avis favorable à la confirmation de labellisation.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 26

- s'agissant des travaux de la commission FSDIE du 25 janvier 2022

La commission a statué sur 13 dossiers de demande de financement.

5 de ces demandes ont reçu une décision favorable, la commission FSDIE a financé à hauteur de 50% du montant des projets.

2 des projets ont reçu une demande favorable mais pour un montant inférieur à celui demandé, car ce montant excédait les 50% du projet finançable par le FSDIE (projets déposés par intercultural association) dont ils manquaient quelques pièces au dossier.

Pour 4 dossiers, une décision de report a été prononcée, soit parce que le budget présentait des irrégularités (pas de devis, aucun justificatif des dépenses), soit en raison d'écart entre le devis et le budget prévisionnel, ou soit parce que budget était déséquilibré. Chaque fois, la commission établit la liste des irrégularités ou insuffisances, ce qui montre le sérieux de l'instruction de ces dossiers.

2 dossiers ont reçu un avis négatif :

. **Entr'raid** (association des étudiants en activités physiques adaptées de l'uB), il s'agit d'un projet tutoré ce qui est exclu par le règlement du FSDIE.

.Pulsacion (association des étudiants en culture, éducation et formation), aucune demande d'autorisation de l'évènement n'a été déposée. Or la soirée du 3 février, objet du projet, faisait partie des manifestations interdites à ce moment-là. Le planning de la soirée comprenait une incitation à la consommation d'alcool. Une autre partie du programme, ateliers culinaires représentent un risque au regard du contexte sanitaire, nécessitait donc une instruction qui n'a pas été faite. Le programme n'était pas adressé à des étudiants de l'uB, ni à des membres de la communauté universitaire.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 26

5. Accès en Master 1 : calendrier des candidatures pour les candidats nationaux session 2022

Comme cela avait été annoncé lors de la dernière CFVU, Mme Fiorentino rappelle qu'il va être proposé le vote du calendrier des masters, précisant les périodes de candidatures en M1. La décision avait été prise d'attendre le calendrier proposé par le CNESER du 15 février, or aucun calendrier n'a été proposé. Finalement, la circulaire tant attendue est arrivée ce matin, cependant, il n'a pas été attendu cette circulaire pour fixer des dates, faute de retour du Ministère. Les dates fixées correspondent aux bornes posées par le Ministère sauf pour la date de la clôture de la période d'inscription administrative, qui est plus tardive (de 9 jours) par rapport à ce qui avait été prévu.

Le calendrier est présenté avec d'une part une **session unique d'examen**, après le dépôt des candidatures, comprenant un début de campagne des candidatures au 25 avril et une fin des candidatures au 16 mai. La période de l'an dernier est renouvelée.

Une **session anticipée** est possible en raison de particularités signalées au PFVU, comme l'organisation de tests nécessitant de faire débiter les opérations au 5 mars avec une date de fin des candidatures au 3 avril.

Pour **l'examen des dossiers au fil de l'eau**, le début de la campagne de candidatures proposé est également le 5 mars, ce qui est rendu nécessaire notamment pour le recrutement des alternants et une fin des campagnes des candidatures au 20 juin, ce qui correspond au terminus ad quem le plus tardif parmi ceux demandés par les composantes. En effet, pour ne pas avoir à voter plusieurs dates de fin des candidatures, une seule a été retenue.

La réponse aux candidats doit intervenir au plus tard le 24 juin, délai de rigueur et la clôture de la phase principale des inscriptions est fixée au 8 juillet.

Par ailleurs, la circulaire précise une première phase complémentaire s'il reste des places à pourvoir, pour laquelle les établissements doivent donner une réponse aux étudiants au plus tard le 13 juillet avec une période d'inscription close au 18 juillet. Une seconde phase complémentaire pour laquelle les établissements doivent donner une réponse aux étudiants au plus tard le 22 juillet avec une période d'inscription close au 26 août.

Le Président fait un commentaire, en tant qu'ancien Responsable pédagogique des masters en alternance, il trouve que c'est totalement inadapté, il ne comprend pas cette réglementation et ce calendrier applicable aux inscriptions complémentaires.

Mme Delaunay précise qu'il s'agit de pouvoir gérer le droit à poursuite d'études en juillet et fin août / début septembre et de déterminer au plus vite le nombre de places vacantes.

Mme Fiorentino précise que ce calendrier est voté aujourd'hui et sera communiqué aux équipes pédagogiques qui attendent des dates.

Mme Michel indique la date précoce de ce recrutement alors que les étudiants n'ont pas encore validé leur année.

Le Président répond qu'avec Parcoursup, c'est exactement la même chose, puisqu'il n'y a même pas les résultats du Bac. Il rappelle qu'historiquement, le Bac était censé vérifier le niveau des lycéens prétendant poursuivre des études à l'université. Il pense que France Universités qui est le nouveau nom de la conférence des Présidents des universités va réagir. Il explique qu'il est mis en place en permanence des procédures qui sont là pour rectifier des erreurs de conception initiales de systèmes, qui finissent par s'autoalimenter en procédures administratives.

Mme Michel soulève le caractère précoce de cette date de fin des candidatures.

Le Président rebondit sur l'exception qui est prévue pour les formations en alternance, elles sont surtout à BAC +5 et rarement à BAC +4. Cette souplesse dans le calendrier va concerner finalement assez peu de monde.

Mme Fiorentino informe que le Ministère a fait savoir qu'il ne renonçait pas aux plateformes.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 26	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 26

6. Désignation des représentants des étudiants au sein des différents conseils et commissions

En raison de l'annulation des élections des étudiants, ce point devient sans objet.

Questions diverses : Néant

Fin de séance : 15h25